

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 03 AVRIL 2025

**Délibération n°2025.04.049.B**

**Politique de l'emploi: attribution de subventions dans le cadre de la programmation 2025: association Développement Réseaux 16 (DR16)**

LE TROIS AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 mars 2025

**Secrétaire de Séance:** Gérard DESAPHY

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **7**

Nombre d'excusés: **1**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY

**Ont donné pouvoir :**

Francis LAURENT à Michel BUISSON, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Isabelle MOUFFLET à François NEBOUT, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Xavier BONNEFONT, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s):**

François ELIE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025\_04\_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Affichage : 09/04/2025

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 AVRIL 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.04.049.B**

Rapporteur : Monsieur BUISSON

**POLITIQUE DE L'EMPLOI: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION 2025: ASSOCIATION DEVELOPPEMENT RESEAUX 16 (DR16)**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition : EMPLOI POUR TOUS

Enjeux : [30302 -3) PUBLICS ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 4 : Accès aux formations, Égalité des chances
- ODD 8 : Création d'emploi et travail décent
- ODD 10 : Égalité des chances

Avec son projet d'agglomération, GrandAngoulême a pour ambition la mise en place d'actions transversales en faveur de l'emploi pour tous.

Dans le cadre de la programmation des actions 2025 pour le développement de l'emploi sur le territoire, les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € ont été attribuées par le conseil communautaire du 27 mars 2025.

GrandAngoulême soutient la mise en œuvre du Salon Direction Emploi, évènement annuel (14<sup>ème</sup> édition), organisé par l'association Développement Réseaux 16 (DR16), en faveur du recrutement sur le territoire. Cette journée a rassemblé 104 exposants et 2 096 visiteurs au sein de l'espace Carat.

Il vous est proposé de fixer aujourd'hui le montant total de la subvention à attribuer à l'association DR 16 dont un acompte de 7 500 € (*rappel : acompte voté par délibération n°2024.12.297*).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025\_04\_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Affichage : 09/04/2025

Dans le cadre de la programmation des actions 2025 pour le développement de l'emploi sur le territoire, il convient donc aujourd'hui d'attribuer la subvention dont le montant est inférieur à 23 000 € par an, au porteur de projets suivant :

PORTEUR	PROJET	MONTANT
Développement Réseaux 16	Salon Direction Emploi	15 000 €*
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>

\*acompte de 7 500 € voté par délibération n°2024.12.297

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** la subvention dans le cadre de la programmation des actions 2025 pour le développement de l'emploi sur le territoire à:

- L'association Développement Réseaux 16 : 15 000 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer la convention et les avenants à intervenir.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025\_04\_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Affichage : 09/04/2025



Convention entre GrandAngoulême et  
l'association Développement Réseaux 16

**Année 2025**

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

*ENTRE*

**La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême**, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME cedex - et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en vertu de la délibération n° 2025.XX.XXB du Bureau communautaire du 3 avril 2025, ci- après dénommée GrandAngoulême, d'une part

*ET*

**L'association Développement Réseaux 16 (DR16)**, domiciliée 27 place Bouillaud – 16000 ANGOULEME, représentée par sa Présidente, Madame Annick Andrieux, d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA SUBVENTION**

Dans le cadre de sa compétence développement économique du territoire, GrandAngoulême décide d'attribuer une subvention à l'association DR 16 afin de soutenir :

- L'organisation générale du Salon Direction Emploi 2025

**ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION**

Le montant de la subvention de GrandAngoulême est fixé à hauteur de 15 000 €.

Le versement sera effectué comme suit :

- Un acompte de 7 500 € versée à la signature de la présente convention.
- Le solde versé sur présentation d'un bilan du Salon Direction Emploi 2025.

Cette subvention sera versée sur le compte ouvert à

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025\_04\_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Affichage : 09/04/2025

### **ARTICLE 3 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

Cette subvention devra être utilisée pour l'organisation du Salon Direction Emploi 2025.

### **ARTICLE 4 : CONTROLE D'APPLICATION DE LA CONVENTION**

En application de l'article 10 de la loi du 12 juillet 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'association DR16 devra produire un compte rendu financier détaillé qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier devra être déposé auprès de GrandAngoulême dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

### **ARTICLE 5 : REPRESENTATION DE GRAND ANGOULEME**

L'association devra inviter à chacune des réunions de son conseil d'administration ou assemblée générale un représentant de GrandAngoulême.

### **ARTICLE 6 : PROMOTION DE L'IMAGE DU GRAND ANGOULEME**

L'association s'engage à promouvoir le partenariat avec GrandAngoulême en apposant son logo sur l'ensemble de ses supports principaux informatifs ou promotionnels et à faire bénéficier à GrandAngoulême de l'ensemble des prestations de communication accordées aux autres partenaires de l'action.

### **ARTICLE 7 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour l'année 2025.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

*La Présidente de DR16,*

*Le Conseiller délégué de GrandAngoulême*

**Annick ANDRIEUX**

**Michel BUISSON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250403-2025\_04\_49B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2025

Affichage : 09/04/2025